



LE PETIT BALADIN



SOMMAIRE

<i>Le mot du Maire</i>	2
<i>Nouvelles municipales</i>	3 à 10
<i>Nouveautés réglementaires</i>	11
<i>Biographie : L. F. Delcros</i>	12-13
<i>Biographie : S. Bramel</i>	14-16
<i>Bon savoir</i>	16-17
<i>Obligation de débroussaillage</i>	18-19
<i>Nouvelles des associations</i>	19-25
<i>Commémorations</i>	25
<i>Un nouveau bar-restaurant à Baladou</i>	26
<i>Agenda</i>	27
<i>Infos pratiques</i>	27-28

Le mot du Maire

Chères Baladines, chers Baladins,

Sont-ils devenus fous ? Le monde autour de nous s'embrase de partout... enfin presque !

La pandémie rôde toujours, même si elle semble avoir bien régressé : restons toutefois très prudents !

Contrairement à ce que l'on aurait pu espérer, la guerre aux portes de l'Europe ne cesse pas entre l'Ukraine et la Russie, le conflit s'enlise et le nombre de morts ne cesse d'augmenter !!

Et que dire de la situation de la France où tout est motif d'embrassement, de destruction, dans nos villes moyennes ou grandes ?

Certes, la cause de ce déferlement de violence reste inqualifiable : personne, absolument personne ne doit succomber lors d'un contrôle de police ou de gendarmerie. J'ai une pensée pour ce jeune garçon et sa famille.

Mais beaucoup trop attendent un tel évènement pour s'en servir d'excuse injustifiable et de point de départ de violences et d'atteintes directes, non seulement aux symboles de la République, mais aussi à des commerçants, des particuliers, des élus.

Nous sommes, à Baladou, encore quelque peu épargnés par ces événements, mais jusqu'à quand ?

La vie de la commune continue, fort heureusement.

Certaines prévisions d'investissements avancent et doivent voir leur aboutissement sur ce second semestre de 2023, principalement la mise aux normes de l'église (électricité, cloches, escalier d'accès au clocher – la révision de la toiture ayant été faite), les travaux dans l'école (changement de la chaudière, de certaines menuiseries et les jeux dans la cour devenus fragilisés par le temps), la révision de la toiture du bâtiment de la mairie, la mise en place de jeux pour enfants sur notre espace public (don d'une association et d'une famille privée) et quelques investissements dans le multiservice.

Alors, me direz-vous, l'impression est que rien d'important et de visible ne se passe ! Et bien non : l'entretien des bâtiments existants est à privilégier, car, à quoi servirait de créer de nouveaux investissements si ceux existants ne sont pas entretenus ? Et cette année, de nombreux impératifs se sont imposés, travaux qui ne pouvaient être repoussés.

Je vous faisais part, récemment, d'un projet de construction d'un bâtiment à usage d'atelier municipal : les propositions reçues étant d'un montant très élevé (trop élevé - la mairie n'aurait pas eu les moyens de financer de telles sommes, même partiellement), une solution avec de multiples possibilités pour l'avenir est bien avancée, pour un coût, sans trop s'avancer, de 2 à 4 fois moins onéreux. La négociation devrait aboutir dans les prochains jours.

Le bar/restaurant/multiservices va rouvrir (ou a rouvert) ses portes le 9 juillet sous l'enseigne « Madam' » : Mathilde Maury et Damien Boudier ont terminé leurs derniers préparatifs et sont désormais opérationnels. Nous leur souhaitons la bienvenue à Baladou. Ils vous accueilleront avec plaisir.

Les manifestations « baladines » ont repris : marché gourmand, vide grenier, Ciné Belle étoile et à venir fête locale du 15 août, etc.. et d'autres continuent (danse, gym, etc.).

Les réservations de la salle des fêtes reprennent pour des manifestations familiales.

Félicitations à nos « jeunes » de la commune qui ont connu le succès dans leurs examens : de nouvelles portes leur sont aujourd'hui ouvertes. J'ai une pensée pour ceux qui ont échoué : la persévérance porte toujours ses fruits et les résultats arriveront.

Mes pensées vont également aux familles et proches de baladines et de baladins qui nous ont quittés en ce début d'année. A ces pensées s'ajoute le soutien en de telles circonstances.

Je vous souhaite un bel été, de bonnes vacances et reste votre dévoué.

Jean DELVERT

Nouvelles municipales

Composition du Conseil

Madame Natacha CHASE a présenté sa démission en avril dernier. La sous-préfecture a confirmé que le Conseil Municipal peut siéger et délibérer valablement avec les 8 membres restants.

Collège électoral pour les élections sénatoriales

Le 9 juin dernier le conseil municipal s'est réuni pour élire les délégués de la commune au collège électoral des élections sénatoriales. Le quorum étant atteint, Mr Jean Delvert, Maire, a été élu délégué titulaire au premier tour. Mme Elyane Delpy Goursat, Mme Fabienne Deroo et Mr Cédric Marty, formant une liste commune, ont ensuite été élus délégués suppléants au premier tour.

Soutien aux Maires

Un appel a été lancé le dimanche 2 juillet par l'Association des Maires Ruraux de France à une mobilisation civique des citoyens pour le retour à l'ordre républicain suite aux récentes agitations consécutives à la mort de Nahël à Nanterre. Cet appel a été diffusé auprès des habitants par nos habituels canaux de communication. Le lundi 3 juillet à midi, malgré le court délai, une quarantaine de Baladines et de Baladins se sont retrouvés pour exprimer leur soutien aux Maires et aux élus municipaux confrontés aux violences subies envers leur personne comme envers les symboles républicains.

Mr le Maire a donné lecture du texte communiqué par l'Association des Maires Ruraux de France.



Durant les six derniers mois la Mairie et les élus du Conseil Municipal ont eu à se pencher et intervenir sur plusieurs dossiers, dont vous trouverez le détail ci-dessous. Ceux-ci ont été mentionnés par ailleurs dans les comptes rendus du Conseil.

Histoires d'eau

La municipalité a été confrontée à quelques problèmes d'évacuation des eaux usées dans les divers bâtiments communaux, dont les installations dans certains cas n'avaient pas bénéficié d'un entretien depuis de nombreuses années ou n'étaient simplement pas correctement posées. C'est ainsi qu'à l'école la fosse a été vidée et un bouchon bloquant l'évacuation du bac à graisse vers cette fosse a été enlevé. La fosse desservant la Mairie et les appartements de l'étage a été vidée, tandis que celle de la salle des fêtes a dû être dégagée avant d'être vidée. La fosse qui s'évacuait dans un simple drain a été raccordée correctement vers l'épandage. Aux WC publics un bouchon s'était formé à la sortie du regard : ils avaient été directement raccordés par erreur à l'épandage, sont désormais connectés à une nouvelle fosse. Finalement, compte tenu de la fin de bail et de la passation d'un nouveau contrat, le multi-service a également bénéficié d'un entretien complet : fosse et bac à graisse vidés, épandage et événements réparés.

Les installations d'assainissement non collectif ont été contrôlées par les services du SPANC. Il a été demandé de clôturer l'assainissement de l'école qui représente un danger potentiel pour les enfants, et de clôturer la fosse de la Mairie ainsi que d'effectuer une vidange annuelle du bac à graisse.

Atelier Municipal

Compte tenu de l'exiguïté des espaces de stockage et de l'absence de lieu couvert et sécurisé pour parquer les véhicules et le matériel municipal, il avait été envisagé de construire un hangar fermé sur un terrain propriété de la Commune et situé route des Combes, non loin du garage Matic Pneus et des établissements Pinsac. Dans cette optique la Mairie a contacté une dizaine de cabinets d'architecture afin de connaître le coût du montage du

Nouvelles municipales

dossier et du suivi de la construction. Seulement 2 réponses positives ont été reçues, une seule correspondait aux termes de la consultation et aux critères d'évaluation déterminés par le comité de sélection, l'autre ne fournissant qu'un devis pour élaborer sa réponse à la consultation. Il s'avère que le chiffrage initial de la réalisation est pratiquement le double de ce qui avait été préalablement envisagé. Comme indiqué par ailleurs par notre Maire, vu l'importance du montant par rapport aux moyens financiers de notre commune, le conseil municipal a décidé d'envisager la faisabilité d'autres solutions, notamment l'achat et l'adaptation aux nécessités de bâtiments existants.

Multiservice

Comme on le sait les époux Amann sont arrivés fin décembre au terme normal de leur bail de location de notre multi-service qu'ils exploitaient sous le nom de « l'Atelier du Goût ». Un nouveau bail vient d'être signé le 16 juin avec Mathilde Maury qui lance une activité de bar, restaurant et multiservice avec Damien Boudier. On trouvera par ailleurs une interview décrivant en détail ce projet. Du côté de la Mairie un certain nombre de travaux incombant au propriétaire ont été entrepris afin d'offrir les meilleures conditions de travail aux nouveaux exploitants. Outre la remise en état du système de gestion des eaux usées déjà mentionnée, la chaudière a bénéficié d'un entretien complet, l'équipement de la cuisine, propriété de la commune, a été remis en état, remplacé ou est en passe de l'être, et des travaux de remise en état de la menuiserie ont été entrepris.

Entretien de la voirie et des infrastructures

Pour 2023 la remise en état de la route de Rignac est prévue par CAUVALDOR depuis la limite communale sur une distance de 834 mètres, soit au-delà du

croisement avec le chemin des Meynades en direction du Bourg. Cette opération est complétée par un élagage des arbres bordant la route. En outre des réparations vont être entreprises un peu partout à travers la commune avec la dotation de 5 tonnes de point-à-temps fourni par CAUVALDOR, équivalant à plus ou moins 3000 m².

Le fauchage des bas-cotés des voies communales a été confié comme les années précédentes à Mr Eric CASTANET. Les travaux ont été réalisés durant le mois de mai.

Chamssidine alias Dany, notre ouvrier communal, a ensuite effectué le fauchage des abords des bacs à détritiques et des panneaux d'affichage dans tous les hameaux de la commune. Il a également effectué le débroussaillage des bouches d'incendie raccordées au réseau d'irrigation de l'ASA du Pigeon.

Il faut rappeler ici que l'accès à ces bornes est un service public à l'usage des services d'incendie lorsque ceux-ci interviennent au bénéfice des habitants, service pour lequel la municipalité paie un droit à l'ASA du Pigeon. Lorsque ces bornes se trouvent sur un terrain privé il est du devoir des propriétaires d'en garantir l'accès à tout moment et sans restriction aux services de secours.

Taux des taxes locales

En 2022 la part communale des taxes foncières sur les propriétés non bâties (TFNB), sur les propriétés bâties (TFB) et sur les habitations à usage de résidence secondaire (THRS) était restée inchangée. Pour 2023 le conseil municipal a décidé d'une augmentation de 1 %, considérant qu'il vaut mieux augmenter peu mais plus fréquemment plutôt que fortement et occasionnellement. Les taxes s'établissent comme suit : TFB : de 40,67 % à 41,07 % (moyenne départementale : 47,25%) ; TFNB : de 132,88 % à 134,20 % (moyenne départementale : 154,78%) ; THRS : de 7,00 % à 7,07 % (moyenne départementale : 18,26%). Cette augmentation génère un supplément de recettes communales de l'ordre de 1800€.

Nouvelles municipales

Budget communal

Lors de sa séance du 13 avril dernier, le Conseil a eu à se prononcer sur la clôture des comptes 2022 et sur le budget primitif 2023. Baladou, outre le budget "commune", dispose de deux autres budgets gérés de manière séparée: "transport scolaire et à la demande", et "multiservice".

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

Transport (scolaire et à la demande)

Les frais généraux d'assurance, carburant, réparation et personnel sont couverts par la subvention de la Région. La recette des trajets du transport à la demande est faible car le service a été très peu fréquenté.

Multiservices

Outre les écritures relatives aux amortissements, ce budget comptabilise les frais d'entretien de bâtiment et de la parcelle ainsi que la perception de loyers.

Commune

Tous les frais généraux (petit matériel, consommables, assurances, personnel, scolarité, frais d'instruction des demandes d'urbanisme, denrées de la cantine scolaire, spectacles et cadeaux de Noël des enfants et aînés de la commune pour ne citer que ces quelques lignes) sont des dépenses de fonctionnement difficilement réductibles.

En 2022 les dépenses de fonctionnement étaient de l'ordre de l'ordre de 260.000 €, en augmentation de près de 40 000 € par rapport à 2021, notamment en raison du renchérissement du coût de l'énergie.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées par les dotations de l'Etat, les loyers d'appartements et salle des fêtes, le remboursement des frais de personnel engagés sur les budgets annexes, les indemnités journalières d'absence d'agent, la part des impôts fonciers et d'habitation revenant à la commune, et la facturation aux familles des repas de la cantine. Les dotations de l'Etat, les taxes et impôts perçus représentent ensemble près de 75% des recettes. Celles-ci ont été globalement stables par rapport à 2021.

La part "investissement" du budget communal couvre les dépenses liées notamment aux travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments publics, y compris le cimetière, les acquisitions foncières et les remboursements d'emprunts.

Concernant les dépenses d'investissement pour 2022, on peut relever les remplacements des menuiseries des logements au dessus de la mairie, les frais d'achat et

honoraires pour l'extension du cimetière, les frais de notaire pour l'acquisition du terrain à Combel del Roc, le capital d'emprunt remboursé au cours de l'année ainsi que le remboursement de caution aux locataires partants, le remplacement d'une hotte aspirante d'un logement et une imprimante pour la bibliothèque.

Dans les recettes d'investissement, on retrouve notamment les écritures liées à l'encaissement de caution de logement et la réception d'emprunt pour travaux, la perception du FCTVA (pour tva de travaux de 2020) et une part de taxe d'aménagement.

BUDGET PRIMITIF 2023

Transport

Les frais de personnel pour le temps passé à ce service, les charges d'assurances réparations et carburant sont complétées par des intérêts et capital d'emprunts prévisionnels qui seront à charge en fin d'année. En effet, la Région nous imposant de remplacer le véhicule de + de 15 ans a nécessité la souscription d'emprunts (1 relais pour le FCTVA et 1 court terme).

Le service « transport à la demande » comprend des remboursements de visite médicales pour la carte verte des bénévoles et l'encaissement du coût de trajet.

Multiservice

Outre les écritures relatives aux amortissements, d'importants frais d'entretien ont été engagés en ce début d'année pour la remise en état du bâtiment avant nouvelle location : assainissement, matériel de cuisine, plomberie, frais d'honoraires relatifs aux états de lieux par huissier de justice et bail commercial devant notaire. A relever une forte baisse des recettes comparé à l'année précédente du fait d'une location sur une partie d'année seulement.

Commune

Les frais généraux sont tant bien que mal contenus malgré des coûts de fournitures et services croissants. Les dépenses liées au personnel représentent 44% de ce poste. Les recettes sont pour leur part limitées et n'augmentent pas dans la même proportion que les dépenses, une attention est apportée sur ce point pour conserver l'équilibre financier en fin d'année.

Côté investissement, d'importants frais d'entretien de bâtiments publics sont en écritures comptables en 2023 : école, église, fin du cimetière notamment. A cela s'ajoutent les remboursements de capital d'emprunt des divers crédits en cours.

Nouvelles municipales

Achat d'un nouveau minibus

L'achat avant fin octobre 2023 d'un nouveau minibus pour le transport scolaire est devenu une nécessité, la région qui finance ce service (véhicule, chauffeur et kilomètres parcourus) exigeant l'utilisation de véhicules de moins de 15 ans d'âge. Une étude comparative poussée a été menée pour évaluer les différentes possibilités envisageables : neuf ou occasion, essence, diesel, hybride ou tout électrique. Tenant compte des nécessités du service attendu, du prix d'achat, du coût de fonctionnement et du potentiel de revente, le choix s'est porté sur un véhicule neuf à motorisation diesel, qui en l'état actuel offre contre toute attente les conditions les plus avantageuses. Des emprunts sont mis en place, notamment dans l'attente du versement des subventions.



Transport à la demande

Le service actuellement en place est effectué par des bénévoles, que nous remercions pour leur temps et leur dévouement.

La Commune organise ce service en délégation et par convention avec la Région Occitanie.

Toutefois à compter du 1^{er} janvier prochain, la Région, de par la loi, ne pourra plus signer des conventions qu'avec des Communautés de Communes.

CAUVALDOR n'a pas encore pris de décision, quant à la récupération de cette compétence déléguée pour l'exercer ou non. De plus, nous ne pouvons pas non plus le maintenir à notre échelle, même en renonçant aux subventions, puisque la compétence « transport » est attribuée par la loi aux Régions, qui sont ensuite libres de déléguer l'application au plan local.

Dans tous les cas, à compter du 1^{er} janvier prochain, le service sera soit supprimé soit maintenu avec un central d'appel indépendant, mais la mairie n'en sera plus gestionnaire.

Urbanisme et aménagement

DÉCLARATION

A l'issue de la réalisation de travaux, pensez à déclarer en Mairie l'achèvement avec le formulaire cerfa dédié.

Bien que cela soit dit et répété depuis plusieurs années, un mot de rappel ne fait pas de mal : bons nombres de travaux doivent être déclarés et sont soumis à autorisation préalable aux travaux, tels pose d'une clôture, changement de menuiseries ou renouvellement de toiture.

PLUI-H

La procédure d'élaboration suit son cours mais les discussions entre les élus et les services compétents sont complexes car il est imposé de réduire et fortement limiter les surfaces à bâtir dans un proche avenir. La réserve foncière pour le futur n'est plus acceptée, seuls les terrains présentant un intérêt constructible à court

RÉUNIONS PUBLIQUES de concertation **PLUI-H**
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (selon programme local de l'Habitat)

JEUDI 22 JUIN 2023
• 18H00 : Saint-Denis-lès-Martei - Salle des Mathieux
• 20H00 : Souillac - Salle du Bellay

MERCREDI 28 JUIN 2023
• 18H00 : Saint-Céré - Auditorium
• 20H00 : Gramat - Salle de l'Horloge

JEUDI 29 JUIN 2023
• 18H00 : Bretenoux - Salle Ayroles

Venez participer !
Bureau de contact réglementaire
Présentation et Adjoint chargé du Proj. d'Urbanisme et de Développement Durable (PUD)

CAUSSES-
VALLÉE de la
DOROGNE

INFORMATIONS
urbanisme@cauvaldor.fr
09 89 50 13 00
Sauver l'Authenticité de PLUI-H
www.cauvaldor.fr

Nouvelles municipales

terme, mis en vente ou avec un permis de construire déjà déposé, sont maintenus. Des réunions d'information ont été organisées fin juin par CAUVALDOR, celles-ci ont été annoncées aux Baladins par courrier électronique et Panneau Pocket sans oublier le site web.

VIDAGE DES PISCINES

Selon l'article R1331-2 du code de la santé publique, il est interdit d'introduire des eaux de vidange de piscine dans les réseaux d'assainissement collectif (tout-à-l'égout).

Le traitement des eaux pluviales et/ou de piscine doit être effectué "au regard de la parcelle", c'est à dire que les eaux précitées ne doivent en aucun cas être déversées sur une parcelle voisine ou sur le domaine public, mais bien traitées sur la parcelle de leur origine. Un puisard sur la parcelle peut être une solution.

Dans la mesure du possible, l'évacuation de l'eau de vidange doit se faire par infiltration dans le sol (puits ou épandage). S'il s'agit d'un bassin traité à l'eau salée, il est impératif de faire appel à un vidangeur professionnel. Aucun déversement d'eau salée ne peut avoir lieu dans le sol ou dans les réseaux.



Le vidage des piscines sur le domaine public ou sur les terrains des voisins n'est pas autorisé.

Lutte contre les frelons asiatiques

Pour rappel, par délibération du 12/12/2020 le conseil municipal a décidé d'une participation financière plafonnée à 80 € TTC maximum par nid détruit et selon les conditions suivantes :

- le nid de frelon présent sur le territoire communal doit être signalé en mairie avant intervention, ainsi que l'identité de l'entreprise choisie pour l'enlèvement

et la destruction,

- la commune établit un bon de participation financière au demandeur, bon à remettre à l'intervenant pour lui signifier l'engagement de la collectivité,
- facturation de l'entreprise intervenante adressée à la commune à hauteur de ce montant maximum,
- facturation de l'éventuel reste à charge du demandeur de l'intervention.

Cette participation financière de la collectivité vise à inciter à l'enlèvement et à la destruction de nids de frelons situés dans les propriétés privées dans un souci de sécurité publique. La destruction des nids sur le domaine public reste entièrement à charge de la collectivité. Merci de les signaler en Mairie.

Déchets alimentaires

Pour rappel, à partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée, selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement. Ces déchets alimentaires sont à traiter pour partie par compostage. Le sujet a amplement été traité dans le précédent numéro du Petit Baladin, on aura encore l'occasion d'y revenir...

Fonds d'archives communales

Une collecte de documents a été lancée auprès de la population afin de constituer un fonds d'archives communales, témoignage de l'histoire de Baladou. L'idée est de garder la mémoire visuelle de l'évolution des routes et des bâtiments, des maisons de famille, des personnes et des événements qui ont émaillé la vie de notre commune. L'intention est simplement de les copier pour en garder une copie numérique. Vous gardez donc vos documents! Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter Julie, notre secrétaire de Mairie (coordonnées en dernière page).

Nouvelles municipales

Futurs travaux au réseau d'approvisionnement en eau

Lors d'une réunion portant sur l'entretien des routes pour la période 2023-27, en particulier des D33 et D803 et D93 pour ce qui concerne Baladou, il a été annoncé que beaucoup de ces routes vont être affectées par des travaux de pose de nouvelles conduites de distribution d'eau pour renforcer les capacités (30 cm de diamètre) entre la sortie de Martel (SOLEV), notre château d'eau et le centre bourg, pour établir plus loin la connexion avec le réseau du Blagour et celui de Mayrac (via D33-D93). Désormais l'approche privilégiée est de poser les tubes sur le domaine public et d'éviter les propriétés privées.

Voie verte, sentiers de randonnée, etc

L'assiette de la voie ferrée qui a récemment été achetée par le Département vient d'être nettoyée par son sous-traitant sur l'entièreté du territoire communal. La municipalité n'a à ce jour aucune notification officielle quant au devenir de cet axe. Tout au plus sait-on que le département a un projet non finalisé de voie verte empruntant l'assiette de la voie ferrée depuis Souillac pour ensuite redescendre vers St Sozy selon un parcours non encore finalisé. Par ailleurs L'association du chemin de fer touristique du Haut Quercy, qui exploite le train touristique de Martel et possède la voie ferrée depuis la jonction à hauteur de la gare de St Denis jusque la limite communale de Baladou, a exprimé depuis plusieurs années son intention d'exploiter un vélo-rail jusque la gare du Pigeon. Ce projet a été décrit en détail dans le numéro 260 de Dire Lot en 2021. L'ambition à ce moment était de démarrer l'activité en 2023. A l'époque il prévoyait le rachat de la voie ferrée de Rongel jusqu'au Pigeon, sa remise en état y compris le rééquipement du passage à niveau sur la D803 à hauteur du Bourg, l'achat de 25 engins et la remise en état d'un autorail, le tout pour un budget estimatif de l'ordre de 850 000 €. Les départs se feraient de la gare du Pigeon en vélo-rail et les retours de Martel vers Baladou se feraient en autorail, avec une fréquence de deux heures.

Par ailleurs un projet de boucles de moyenne randonnée « GR Pays » a été présenté en Mairie par la présidente départementale de la Fédération Française de Randonnée. Il s'agit d'établir à l'horizon d'environ 3 ans une série de 8 boucles de chacune environ 25 à 40 km réparties le long de la vallée de la Dordogne entre St Céré et Souillac, empruntant des parcours pré-existants. Aucun parcours ne traverse le territoire de Baladou, mais la boucle n° 5 prévoit de l'effleurer, en passant de Martel à Mayrac via le Mont Mercou et le Pit. La présidente a insisté sur le manque d'hébergement et de structure d'accueil pour randonneurs le long des parcours, en notant qu'idéalement ceux-ci ne s'écartent normalement pas de plus de deux kilomètres de leur itinéraire.



Motothérapie au Saulou

Quelques habitants ont pu constater ces derniers mois des bruits de moto venant de bois dans le secteur du Saulou.

Il s'agit de Mme Emeline BARDOU, Psychologue et Docteure en Psychologie, qui a créé sur notre commune un espace de thérapie par le moto-cross. Titulaire d'un diplôme d'éducatrice FFM, Présidente de l'Association victimes d'abus sexuels "Maux d'enfants, mots résilients" et de l'équipe "moto Team Girl Power", Formatrice, chargée d'enseignement à l'Université de Toulouse Jean Jaurès, Motothérapeute @psy ride power, elle exerce en Cabinet libéral de Brive mais également en Cabinet à la Maison de Santé de Payrac.



Nouvelles municipales

Fermeture du réseau téléphonique en cuivre : c'est pour bientôt !



Fig. 24.

Depuis quelque temps déjà l'entièreté de notre commune est desservie par la fibre optique à haut débit. Déjà de nombreux habitants ont basculé vers ce nouveau réseau, parfois avec quelques difficultés.

Comme déjà indiqué dans les précédents articles du Petit Baladin expliquant les phases du déploiement de ce réseau, cette nouvelle infrastructure est destinée à remplacer le réseau téléphonique basé sur des fils de cuivre.

La société Orange vient de nous fournir quelques précisions quant à cette opération de fermeture du réseau historique. Au niveau national, ce chantier est exécuté sur plusieurs années, par lots de communes. Pour 2030 l'entièreté du réseau téléphonique en fils de cuivre aura été désactivé.

Baladou a été identifié par Orange pour faire partie du troisième lot de communes dont le réseau sera éteint en janvier 2027, soit dans deux ans et demi. Une phase de concertation est ouverte avec les municipalités jusqu'au 15 septembre 2023. Passé cette date, si aucune observation majeure pouvant mener à un amendement n'a été transmise par les Mairies suite aux requêtes exprimées par les habitants, la date d'arrêt sera confirmée.

Il est donc important que, dans les deux ans et demi à venir, chaque abonné de Baladou qui dispose encore d'une ancienne ligne téléphonique fixe en cuivre prenne, s'il ne l'a déjà fait, ses dispositions pour soit se faire raccorder au réseau de la fibre optique par Orange ou ses concurrents, soit se satisfaire de la téléphonie mobile.

Cependant, au niveau départemental, le syndicat mixte Lot Numérique qui est partenaire et contributeur financier pour le déploiement de la fibre exécutée sur mandat par Orange, constate des difficultés d'une part

dans la mise en place du réseau dans certaines communes ou parties de communes, et d'autre part dans la réalisation des raccordements des usagers. Les personnes qui auraient des observations à formuler quant à cette opération de fermeture, ou qui auraient rencontré des problèmes majeurs lors du raccordement sont invités à soumettre rapidement leurs remarques en Mairie, qui se chargera de les transmettre à Orange pour le 15 septembre selon une formulation coordonnée au niveau départemental afin que personne dans ce territoire ne soit laissé pour compte.

Borne de WiFi publique « Lot Numérique »

Pour rappel, une borne WI-FI publique est implantée à l'angle de la Mairie côté cour. On peut se connecter depuis son portable, sa tablette ou son ordinateur lorsqu'on se trouve sur le parking arrière de la Mairie, sur le parking avant au voisinage de la boîte aux lettres de La Poste, dans une bonne partie de la salle des fêtes, et sur une large zone atteignant l'arrière de la bibliothèque et le Multiservice Madam. On couvre en outre une partie du domaine communal entre la Mairie et la D803 (chemin des Chênes), où se trouvent notamment le terrain de pétanque et les tables de pique-nique. Les divers obstacles (arbres, constructions, clôtures métalliques) affaiblissent ou bloquent le signal : il convient donc de se déplacer là où on est en vue de l'antenne.

La connexion est gratuite, il suffit de s'enregistrer via une page web qui s'affiche automatiquement à l'ouverture. On n'a besoin de rien d'autre que de son adresse e-mail.



Nouvelles Municipales

A l'école

Dans le cadre d'une production d'écrit autour d'histoires avec des héros, les élèves de Baladou se sont exercés à la lecture à voix haute à tous les enfants de la maternelle de Martel.

Cette année, les élèves de CM1-CM2 de Baladou sont allés voir le spectacle de danse « WONDERLAND » de la compagnie Sylvain HUC au théâtre de l'Usine à Saint Céré.

Dans ce cadre, Jacqueline TRELLES VASQUEZ, chargée de projets culture, jeunesse et éducation au service Culture et Sport du département du Lot, nous a proposé trois interventions de la danseuse Angelica à Baladou.

Les enfants ont pu profiter du temps ensoleillé pendant le voyage de trois jours à la base de Mézels dans le Lot, voyage autour de l'olympisme, visite du village de Carennac et en particulier son cloître.

Les élèves de l'école de Cuzance ont appris le Quidditch aux élèves de Baladou et ces derniers ont fait découvrir le rugby aux petits.

Merci pour les subventions des communes de Baladou, Cuzance, Martel, Montvalent et Saint Michel de Bannières, de l'association des parents d'élèves du RPI, à l'USEP et aux parents pour avoir participé à toutes les manifestations au cours de l'année.

Les enfants ont pu se mettre en mouvement et nous démontrer encore une fois leur grande capacité d'adaptation et d'originalité.

Leur production a été présentée le mardi 4 juillet à 18h30 en prélude à la projection du Ciné Belle Etoile.

Ciné Belle-Etoile

Le mardi 04 juillet a eu lieu la troisième édition baladine de cinéma en plein air « Ciné Belle Etoile ». Cette projection est réalisée avec les moyens techniques de Ciné Lot, et est parrainée à hauteur de 58 % par CAUVALDOR et par l'association martelaise « les Fêlés de la BD » et la commune de Baladou, chacune pour moitié du solde.



La séance a été précédée du spectacle de fin d'année donné par les enfants de notre école et de celle de Cuzance, d'un apéritif offert par la Mairie, et ensuite d'un pique-nique convivial apporté par chacun.

Tables et chaises ont été installées pour l'occasion sur la cour devant la salle des fêtes, et sous les chênes du terrain attenant où a eu lieu la projection.

Une soixantaine de spectateurs, petits et grands ont

regardé un film d'animation sorti en février 2022 et intitulé « Les voisins de mes voisins sont mes voisins », mêlant et superposant du dessin animé, de la BD et de la vidéo.

Malgré quelques rares gouttes de pluie et un peu de vent, cette soirée s'est terminée sans encombre à minuit pour la grande satisfaction de tous.



Nouveautés réglementaires et autres

GAZ

Le bouclier tarifaire contre les hausses des prix du gaz sera levé le 1^{er} juillet 2023. Le tarif réglementé cessera alors d'être la référence concrète d'indexation des prix. Près de 2,6 millions de ménages devront donc souscrire une nouvelle offre de marché.

Météo des Forêts

Sous l'effet du changement climatique, la majeure partie du territoire métropolitain est vulnérable aux incendies de forêts et de végétation. 9 départs de feux sur 10 sont d'origine humaine et la plupart sont déclenchés par imprudence. Météo France lance pour l'été, avec l'appui du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, la Météo des forêts, une carte indiquant chaque jour le niveau de danger de feu par département pour le lendemain et le surlendemain. Cette information est disponible sur le site web et sur l'application pour mobiles de Météo France.

Cette météo indique le niveau de danger de feu avec une échelle de quatre couleurs, compréhensible par tous :

- vert : risque faible ;
- jaune : risque modéré ;
- orange : risque élevé ;
- rouge : risque très élevé.

Objectif du dispositif : informer et sensibiliser les Français au risque de feux afin qu'ils adoptent les bons réflexes pour éviter les départs de feux, en particulier dans les zones sensibles identifiées.

Pour identifier la situation où le risque est très élevé on applique la règle des "trois trente": température supérieure à 30°C, vent supérieur à 30 km/h, humidité de l'air inférieure à 30%.

Déclaration des armes

Depuis le 8 février 2023, il est obligatoire d'avoir un compte dans le Système d'information sur les armes (SIA) pour acquérir ou céder une arme. Vous avez jusqu'au 31 décembre 2023 pour créer ce compte. La création d'un compte personnel SIA (Système d'information sur les armes) doit concerner à terme tous les détenteurs particuliers d'armes. La mesure s'applique pour l'instant aux détenteurs d'armes majeurs ayant un permis de

chasser. Initialement fixée au 31 juin, la date limite de création du compte a été repoussée au 31 décembre 2023.

Sont concernés :

- * les chasseurs actifs ayant validé leur permis de chasse pour l'année en cours ;
- * tous les chasseurs, même s'ils n'ont pas fait renouveler leur validation.

La création du compte permet au détenteur chasseur d'accéder directement à son « râtelier numérique » qui répertorie toutes les armes qu'il détient. Si toutes ses armes ne remontent pas, il doit les enregistrer lui-même dans son râtelier.

Le détenteur dispose d'un délai de 6 mois à compter de la date de création de son compte pour mettre à jour son râtelier, notamment en y ajoutant une arme qui aurait dû y figurer ou en signalant des erreurs (arme qui ne devrait pas figurer dans son râtelier car vendue, informations erronées relatives à une ou plusieurs armes, etc.).

Le dispositif Santé Psy Étudiant

Le dispositif mis en place en mars 2021 à destination des étudiants à la suite de l'épidémie de Covid-19 est prolongé en 2023. Vous êtes étudiant et vous ressentez le besoin d'une aide psychologique ? Vous pouvez bénéficier de 8 consultations gratuites avec un psychologue, sans avance de frais. Tous les étudiants qui le souhaitent peuvent en bénéficier.

Santé Psy Étudiant est un programme gratuit d'accompagnement psychologique qui s'adresse à tous les étudiants, y compris ceux qui sont déjà engagés dans un parcours de suivi. À terme, le dispositif devrait être intégré au dispositif général de l'Assurance Maladie Mon Parcours Psy.

Consultez votre Service de santé universitaire (SSU) ou votre médecin généraliste, muni de votre carte d'étudiant (ou tout document équivalent). À l'issue de ce premier rendez-vous, une lettre d'orientation vous est remise, ouvrant droit aux 8 séances gratuites de suivi avec un psychologue. La consultation d'orientation est gratuite lorsqu'elle a lieu dans un service de santé universitaire qui est un service de médecine préventive. La préservation du secret médical est garantie.

Page d'histoire: Louis François Delcros

(Nommé DELGROS sur l'un des documents trouvés)

Mes recherches sur les noms gravés sur le monument aux morts de Cuzance m'ont conduit à retracer la vie des trois soldats de la guerre 1939-45. Seul le nom de Louis Delcros est absent des noms de famille vivant sur cette commune, mais se trouve dans les registres de Baladou.

J'ai pu consulter la revue de la France Libre n°49 de juin 1952 où figure le récit d'un combat où ce nom est évoqué. Après vérification et contact avec la Fondation de la France Libre j'ai obtenu leur amicale autorisation pour m'appuyer sur leur document enregistré à la cote AC 21 P 115139 au Service historique de la Défense à Caen. Ces recherches ont été complétées sur le site de Mémoire des hommes et Généanet.

Ce soldat de la Marine, devenu aviateur de la France Libre est né à Baladou le 29 Octobre 1914 au lieu-dit « Haut de la Côte » sur la commune de Baladou (Lot). Il est le descendant d'une famille originaire de Montvalent. Ses grand-parents paternels, Bertrand Delcros et Hélène Tournié ont vécu tout deux sur cette commune. Son père, Pierre Delcros, couvreur de métier, est né le 07 septembre 1865 à Montvalent. Sa mère Anna Marie Bariolade est née le 19 juillet 1874 à Martel. Son père, Pierre, décèdera le 04 Août 1915 à 3h00 du matin à Baladou. Le 20 juin 1926, sa mère, ménagère s'est remariée à Cuzance à 51 ans avec Henri Larnaudie, cultivateur né au hameau de Lagarrigue à Cuzance le 28 septembre 1860. Sa sœur, Marie Noélie, a épousé en 1926 Octave Bessaguet menuisier à Souillac.

A la fin des hostilités, le 18 novembre 1945 le Conseil municipal de Cuzance décide de rendre hommage aux soldats des deux guerres morts pour la France, son nom sera choisi pour figurer sur le monument dont la construction sera lancée le 21 septembre 1952 et où il figure parmi les trois noms de 1940-45 gravés dans le marbre.

Sa dernière bataille aérienne

En 1941, un détachement de 12 avions anglais bombardiers légers Blenheim IV rejoint une ancienne installation aérienne à Koufra (aujourd'hui Al Jaouf) située au sud de Tobrouk près de la frontière égyptienne (Cyrénaïque). La piste avait été évacuée par les Italiens dans des conditions inconnues peu de temps avant leur arrivée. Les installations sont précaires, la piste elle-même est envahie par « l'herbe à chameaux ». Le sol y est recouvert « d'araignées de fer » destinées à crever les pneus de tous les véhicules. Les missions de bombardement s'enchaînent tous les jours contre les troupes italiennes et celles Rommel qui battent en retraite aux limites de l'Egypte.

Le 20 décembre 1941, le combat aérien entre les Blenheim du groupe Lorraine*, escortés par quelques chasseurs de type Hurricane en défense, et les Messerschmitt BF109 ennemis plus rapides qui leur donnent la chasse. L'équipage de l'avion bombardier léger Blenheim IV est composé de trois hommes, Le pilote, le colonel Charles Félix Pijeaud* qui est également le commandant de l'escadrille. L'observateur est Gaston Guidonis* et le sergent Louis François Delcros radio mitrailleur, qui est bien le marin



Un avion Bristol Blenheim

enrôlé dans les Forces Françaises Libres à Londres en juillet 1940. Ils ont été mitraillés en plein vol au cours de l'affrontement. L'avion endommagé prend feu. Le pilote tente en vain d'entrer en contact avec son mitrailleur à quelques mètres derrière lui. Il ne répond plus à ses appels et ne tire plus, hélas, il est trop tard pour lui. Le pilote donne l'ordre d'évacuer à Gaston Guidonis. Il a le temps de sauter en parachute avant de rejoindre son unité. C'est à lui que l'on doit le compte-rendu précis de l'attaque et de la destruction de son équipage.

Charles Pijeaud est gravement brûlé à sa place de pilote, il atterrit dans le désert abandonnant son appareil en feu sur les lignes ennemies. Il est fait prisonnier par les troupes italiennes, avant d'être libéré par les alliés qui le

Page d'histoire

soigneront à Alexandrie (Egypte) où il meurt 18 jours plus tard le 6 Janvier 1942.

Louis François Delcros est donc mort mitraillé dans son avion, en mission dans la région de Benghazi en Lybie à 27 ans 1 mois et 22 jours. Le 20 décembre 1941.

(Inscrit Cote GR16P au SHD dossier résistant sur Fiches Françaises libres.net)

L'escadrille fait partie du groupe de bombardement Lorraine des Forces Aéronautiques Françaises Libres.(F.A.E.L*) Elle est constituée en 1940 à partir des personnels de l'Armée de l'air ralliés. Ces équipes se distinguent par les attaques et la destruction des bases de fusées V1 du Reich. Plus tard, les bombardiers sont envoyés en Afrique du Nord entre Lybie et Egypte. Des noms qui deviendront célèbres figurent dans leurs effectifs comme Pierre Mendes-France, homme d'État ou l'écrivain Romain Gary. Plus tard, l'escadrille sera rattachée en 1943 au Squadron de la Royal Air Force sous l'égide du Général de Gaulle. Elle sera dissoute en

1964.

Charles Félix Pijeaud* (Pilote du bombardier) Le lieutenant colonel est né 12 décembre 1904 à Sanary-sur-Mer (Var) Son épouse meurt en déportation. Son père, artiste peintre, meurt en septembre 1914. Il devient alors Pupille de la Nation. Au déclenchement des hostilités, il est déjà pilote. Au moment de l'attaque du 20 décembre, il est également le chef de son escadrille. Il sera reconnu comme Compagnon de la Libération à titre posthume. Le commandant Pijeaud est également le chef du célèbre Groupe Lorraine jusqu'au combat du 20 décembre 1941 qui mettra fin à sa carrière .

Gaston Guidonis* (Observateur) Le commandant est né à Grasse le 26 mars 1913. Son père travaillait aux contributions directes et sa mère était directrice d'établissement. Ingénieur forestier de formation, il devient militaire avant la deuxième guerre. Le 17 octobre 1942, il est nommé Compagnon de la Libération. Il meurt à Paris 15^{ème} le 28 Novembre 1994.

Gérard Lacroix (Antenne généalogie de Baladou)

Bon à savoir...

**France
services
LA MAISON**



Avenue de Nassogne
MARTEL



La maison
France services vous permet
d'accéder facilement
aux services publics,
de Cauvaldor (habitat,
urbanisme...) et du CIAS.

**Maison France services
MARTEL**
Marie-Pierre Pinsac :
05 82 13 00 85
Frédéric Bonneval :
05 82 13 00 77
cauvaldorservices-martel@cauvaldor.fr

En dehors des horaires de la structure,
vous pouvez nous rejoindre auprès du
CAR itinérant des services publics
ainsi que les Maisons FRANCE Services :

BIARS/CÈRE :
05 65 38 03 79

GRAMAT :
05 82 12 00 23/24

ST-CÈRE :
05 65 34 35 19

SOUILLAC :
05 65 37 64 71

VOS CONSEILLÈRES

Vous souhaitez venir à une permanence ?

Marie-Pierre Pinsac et Frédéric Bonneval
vous accueillent aux horaires d'ouverture
ci-dessous :

LUNDI	8h30-17h	
MARDI	8h-12h30	13h30-17h30
MERCREDI	8h-12h30	13h30-17h30
JEUDI	14h-18h30	
VENDREDI	8h30-17h	

Permanences :

Impôts (DGFiP) sur RDV : 05 82 13 22 85/77

MARDI sans rdv	9h-12h
MARDI avec rdv	14h-17h

ADIL Association Départementale d'Informations au Logement
sur RDV : 05 65 35 25 41

VENDREDI (3^{ème} du mois) 9h-12h

Mission locale sur RDV : 05 65 41 59 21

LUNDI (4^{ème} du mois) 9h-12h/14h-17h

**Formation, emploi
et retraite**

- Je prépare ma retraite ;
- Je cherche un emploi ;
- Je suis affilié à la MSA ;
- Information jeunesse.

Prévention santé

- Je prends soin de ma santé ;
- Remboursement de mes soins ;
- Je suis en situation de handicap.

Budget

- Je déclare mes impôts ;
- J'ai des difficultés financières ;
- J'ai un litige de consommation.

Justice

- Je fais face à un litige/conflit ;
- Je suis victime d'une infraction.

**Logement, mobilité, courrier
et service ADS¹⁾**

- Je me déplace ;
- Je cherche mon énergie ;
- J'ai besoin d'un service postal ;
- Je demande une allocation logement ;
- J'ai besoin d'accompagnement pour mon projet de construction, d'aménagement ou de travaux de modification d'un bâtiment existant nécessitant une autorisation d'urbanisme¹⁾.

Etat civil et famille

- Je donne naissance ;
- J'établis mes papiers d'identité ;
- Je perds un proche.

On vous accueille !
Accès gratuit

Page d'histoire: Suzanne Bramel

SUZANNE BRAMEL :
UN VISAGE, UNE FIGURE

« *À Mademoiselle Suzanne Gonnelle que les poètes doivent saluer puisque par son talent elle parfait leurs œuvres.* » « *À Madame Suzanne Gonnelle, ma prestigieuse interprète.* » « *À la grande artiste dramatique Suzanne Gonnelle, amie désintéressée des poètes et dont la bonté est accueillante aux jeunes efforts.* » « *Pauvres petits vers de rien nous sommes, mais rampant aux pieds de la divine Suzanne, nous tentons l'ascension et sortis de ses lèvres nous serons tout.* » « *À la grande actrice qui a su mettre son beau talent au service de la poésie et des poètes.* » « *À Suzanne Gonnelle dont j'ai souvent admiré le talent passionné.* »

Hommages respectueux, hommages choisis, profonde et respectueuse gratitude, hommages à son art...

Elle a laissé derrière elle des livres à elle dédiés par des auteurs enflammés : Alfred Billy (Fleurs de rêve et ronces de misère), Axieros (Les solitudes inquiètes), Claude de Courlans (Heures grises), Emile Payen (Sarcasmes), Fernand Dauphin (A l'unisson du monde), Jean Deloume (Prélude final), Jean-Marc Montguerre (Tu aimeras), Marie Gilbert-Luc (Le message), Marie-Louise Dromart (L'allée des fantômes), Raymond Bouchard (Les légendaires), René-Pierre Holingue (Les noces de la terre et du ciel), Roger Clérici (Les vêpres de novembre), Yvonne Delahaye (La lampe du sanctuaire). Ainsi ces écrivains, ces poètes qui avaient approché notre compatriote Suzanne Gonnelle, Bramel par son mariage, s'exprimaient, en leur temps.

Suzanne Clémentine Gonnelle est née dans le 3^{ème} arrondissement de Paris le mardi 22 septembre 1896 des époux Arthur Edouard et Louise Clémentine Gonnelle, marchands de vins. Elle se maria à Paris 8^{ème} le 26 juin 1933 avec Marie-Louis Bramel, ancien percepteur, administrateur colonial, natif de Baladou, de 26 ans son aîné. Une petite-fille d'un de ses cousins, Madame Christelle Gonnelle qui avait fait des recherches dans la presse de l'époque, m'a grandement aidé pour retracer la

carrière de la tragédienne :

« Car il y a des articles de journaux presque toutes les semaines sur elle de 1920 à 1940. »

Les critiques ne tarissent pas d'éloges sur elle. Pour eux, la jeune et brillante actrice avait prouvé ses dons exceptionnels de lyrisme et de sensibilité dans le personnage de Mara de L'Annonce faite à Marie de Claudel. Avec la Rebecca de Rosmersholm elle se révèle, avec une personnalité ardente et sûre, comme l'une des meilleures interprètes du Norvégien Henrik Ibsen.

« Elle a fait le Conservatoire de musique et de déclamation vers 1913-15 puis a été embauchée à l'Odéon comme c'était la coutume pour les premiers prix. Elle était tragédienne, idole de Sarah



Bernhardt à laquelle elle a été présentée peu de temps avant sa mort. » Sachant passer de la tragédie à la comédie où elle interprétait des rôles de grande coquette, elle a joué sur scène, à l'Ambigu, au Palais Royal, au théâtre de l'Œuvre, au théâtre des Arts des Batignolles, et dans maints théâtres à l'étranger jusqu'à son mariage en 1933 avec Louis Bramel [...] qui a été Résident de la province de Kompong Cham au Cambodge avant d'être administrateur de sociétés liées au caoutchouc. Il est l'un des premiers planteurs de caoutchouc au Cambodge.

Ce fut, aussi, les débuts de la radio (TSF). Se disant « pionnière », elle a participé aux premières pièces de théâtre retransmises à la radio, à partir de 1924, en parallèle avec les planches.

Après son mariage, elle est partie sept mois en Indochine, Chine et Japon avec son mari, sur les traces du passé colonial de celui-ci. Ils ont été reçus par le roi du Cambodge lors de leur séjour. »

En 1937 paraît « Nous partons pour l'Extrême-Orient », récit de voyage avec son mari et, en 1939, « La Marche au Soleil, vision marocaine. »

Avec la Seconde guerre mondiale Monsieur et Madame Bramel étaient venus s'installer à Baladou dans la maison Castagné devenue par mariage propriété des Bramel. Louis et Suzanne, par leurs habitudes parisiennes, donnent du lustre à la demeure qui nécessite l'emploi d'une

Page d'histoire...

cuisinière-femme de ménage, d'un chauffeur pour l'automobile, d'un jardinier pour l'entretien du parc et des extérieurs, embauchés sur place. Leurs descendants ont recueilli des souvenirs de ce couple à l'apparence mondaine, voire hautaine qui surprend les gens du pays.



La maison de Mme Bramel dans son état actuel

La France a perdu la guerre, l'Allemagne a fait de nombreux prisonniers retenus dans des camps, souffrant de faim et de froid. Suzanne Bramel a alors l'idée de monter, dans la grange attenante à la maison, des spectacles, théâtre et chants, faisant appel aux aptitudes des habitants, petits et grands, et où la tragédienne retrouvait son talent vocal. L'argent recueilli parmi un public ravi servira à la confection de colis contenant des vêtements et de la nourriture pour les captifs. Il s'est chuchoté aussi, mais sans que cela puisse se vérifier, que des aviateurs alliés dont l'avion avait été abattu, aient bénéficié de l'aide des Bramel.

En 1945 paraît « Chères ombres... mes maîtres (Souvenirs de théâtre.) »

A côté du théâtre, la poésie fut une autre de ses passions. Elle a participé aux salons littéraires de madame Aurel (1869-1948) qui avait reçu Cocteau, Max Jacob, Anna de Noailles, Apollinaire, etc. Avec sa voix qui portait bien, sa diction précise et nuancée, elle se mettait, en véritable vestale, au service de la poésie.

La revue L'Echauguette dont le président d'honneur est Paul Claudel, publie, en juin 1955, au sujet d'un personnage de théâtre, un article de trois pages signé Suzanne Gonnelle et intitulé « Une figure de Mara-la-Noire ».

Le 20 juillet de cette même année 1955,

Marie Louis Bramel meurt à Baladou, à l'âge de 85 ans. Il avait été décoré de la Légion d'honneur par décret du 10 août 1922 rendu sur le rapport du ministre des colonies puis officier dans le même ordre, en 1933, en qualité d'administrateur de sociétés, toujours par décret du ministre des colonies.

Suzanne, bien que Baladine à présent, garde des rapports avec la capitale. Les livres qu'elle présente, les gens qu'elle fréquente, continuent de faire d'elle une Parisienne.

Un décret du 26 janvier 1956, pris sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, la nomme chevalier de la Légion d'honneur en qualité d'artiste dramatique, ex-pensionnaire du théâtre de l'Odéon.

Son aspiration primordiale fut le théâtre mais elle avait été critique théâtrale et littéraire. En 1958 elle continue d'écrire. Elle présente et commente une anthologie poétique : « Lumière d'Occident » et en 1960 une « Introduction à l'œuvre du poète Géo Libbrecht ».

Cette année-là, elle monte au Théâtre des Arts, rue de Rochefoucauld à Paris, une dernière pièce, à ses frais, « La Reine-Roi » où elle joue elle-même. L'auteur en est Marcial Retuerto, lauréat de l'Académie française. Il est aussi le protégé de Suzanne. De lui on retiendra : « Cycle de poèmes », « Sur les traces de Magellan » roman, « Dans le temps & dans l'Espace » poèmes, « Cité solaire-Cité terrestre » roman, « Grains de lumière » roman, « Le péché originel » roman. L'auteur, dirions-nous aujourd'hui, est en résidence à Baladou jusqu'en 1967, année de son décès. Sa tombe, ornée d'un de ses poèmes, est dans le cimetière.

En 1963, Suzanne Gonnelle reprend la plume pour un roman : « Dans son cœur embrasé ». En 1967 c'est un autre roman : « Ai-je été Clytemnestre ? » qui surgit de son imagination.

Dans les années 70, elle contribua au succès des fêtes de l'école en écrivant des saynètes à jouer par les enfants. Jocelyne Berthon, jeune institutrice qui l'avait sollicitée, a retrouvé deux de ces textes charmants : « En route vers les Planètes » qui fait parler les animaux de la ferme et « Le train de Noël » avec arbre et cadeaux de Noël pour faire rêver les petits.

Pages d'histoire...

En 1972 elle signe « Edouard Schuré un Celte inspiré » pour une revue et préface l'anthologie « L'Âme et le Grain », de Maurice Demarle, datée de 1972. Elle commente une autre anthologie « Un nymphéa sur l'Etang », œuvre de Marthe Ranson-Nepveu qui paraît en 1974. Viennent aussi « Croquis quercynois », « Poésies de Haute-Antiquité (Egypte, Chine, Perse) », « Les mutants, contes fantastiques » parus en 1980.

En 1986, elle fait un don de 100.000 francs pour que la mairie construise une salle de réunion au profit de l'association du 3^{ème} âge, Le Bouquet d'Argent. Une plaque, dédiée à elle et à son mari, perpétue ce souvenir.

« Tristesse Gay, souvenirs de théâtre », paru au 4^{ème} trimestre 1987, (dédié ainsi : A Gabrielle Joubert à qui je dois d'avoir écrit ce petit livre, en grande reconnaissance.) sera sa dernière œuvre littéraire. Ce n'est rien moins que Mirèio

Doryan, vice-présidente de la Société des poètes français, à qui j'ai beaucoup emprunté, qui préface l'ouvrage.

Suzanne Bramel, née Gonnell, s'éteindra à Baladou le vendredi 4 novembre 1988.

Ce présent article, sans prétention, n'aura pour seul mérite que de maintenir, avec les matériaux à disposition, le souvenir de cette figure de Baladou qu'a été Madame Suzanne Bramel.

Je ne saurais clôturer ce texte sans remercier Mesdames Jocelyne Berthon, Christelle Gonnell, Elyane Goursat, Laetitia Marty, Odile Mittel Bronn, Anne Sénéchal, Messieurs Jean-Louis Clédél, Marius Lacroix, Daniel Marty, Jacky Vigne pour leurs documents et témoignages.

Lionel Griset

Bon à savoir...

MOUSTIQUE TIGRE

Piqûre de rappel des **bons gestes à adopter**

Comment se protéger des piqûres

- 1**  Porter des vêtements couvrants, amples et clairs.
- 2**  Si j'en dispose, allumer la climatisation, les moustiques fuient les endroits frais.
- 3**  Mettre des moustiquaires aux fenêtres, sur les poussettes et landaus des enfants.
- 4**  Utiliser à l'extérieur des serpentins insecticides et/ou des raquettes électriques. Demander conseil à mon médecin ou mon pharmacien pour utiliser des produits anti-moustiques sur ma peau, surtout pour les enfants et les femmes enceintes.

À ÉVITER

- Usages répétés d'insecticides
- Bracés anti-insectes
- Huiles essentielles
- Applications mobiles et ultrasons
- Rubans collants
- Citronnelle

SI VOUS PARTEZ EN VOYAGE

Soyez particulièrement vigilants **après votre retour** d'une zone tropicale :

consultez un médecin en cas de fièvre brutale ou modérée, de douleurs articulaires ou de courbatures, et/ou d'éruptions cutanées...

Pour plus d'informations : www.occitanie.ars.sante.fr

ARS OCCITANIE 20 DE PARIS - CLAR DU BÉTHOUILLON
2023 - THE BERRY BROTHERS AND RYE BROTHERS
100% NO PESTICIDES SUR LA VOIE PUBLIQUE - IMPRIMERIE PAR NOS MOYENS

Le moustique tigre est aujourd'hui implanté et actif dans les 13 départements de la région Occitanie

Comment aménager mon lieu de vie pour limiter la prolifération du MOUSTIQUE TIGRE ?

J'adapte mes actions à mon environnement, je coche les lieux de pont à neutraliser chez moi

VIDER

1 fois par semaine tous les réceptacles pour éviter les eaux dormantes, après la pluie

- Coupelles, cache-pots de fleurs
- Gamelles pour animaux domestiques
- Pieds de parasols et décorations de jardin
- Bâches de mobiliers de jardin, piscines
- Seaux, arrosoirs et bidons divers

À RETENIR !

5 minutes d'action pour 3 semaines de tranquillité.
Ce moustique se déplace entre 30 et 150m autour de son lieu de naissance.
Pensez à vérifier sous les terrasses et toitures terrasses.

RANGER

à l'abri de la pluie et/ou des irrigations

- Outils de jardinage
- Seaux et arrosoirs
- Poubelles
- Pneumatiques
- Jouets d'enfants

JETER

à la poubelle ou en déchetterie

- Récipients inutilisés
- Encombrants

ENTREtenir

- Bassins d'agrément (mettre des poissons)
- Pompes de relevages
- Regards et bornes d'arrosage
- Piscines (dosage du chlore)

COUVRIR

de façon hermétique ou à l'aide d'un voileage moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
- Fûts divers
- Tous réceptacles pluviaux
- Pots à réserve d'eau intégrée

CURER

pour faciliter les écoulements des eaux

- Siphons d'éviers et fontaines
- Bondes d'évacuation extérieur
- Rigoles couvertes avec grilles
- Gouttières et pièges à sable, chéneaux, etc.

Bon à savoir...

Procédure simplifiée de changement de nom de famille

Suite au vote de la loi dite « loi Vignal », du nom du député qui l'a proposée au vote parlementaire, il est possible depuis juillet 2022 d'utiliser une procédure simplifiée pour faire modifier son nom de famille. Déjà 70 000 personnes ont fait usage de ce nouveau droit. Les motivations pour modifier son nom sont multiples et variées, par exemple pour sortir de situations familiales dramatiques, ou encore pour assurer la pérennité d'un nom de famille.

Il suffit d'introduire la demande officielle auprès de l'officier de l'état-civil (le plus souvent c'est le Maire qui officie) soit de la commune de naissance, soit de la commune de domicile.

Les conditions pour l'usage de cette procédure sont restrictives : on ne peut utiliser que les noms du père et de la mère tels qu'ils apparaissent sur l'acte de naissance. On peut cependant les combiner à volonté dans l'ordre souhaité, ou ne choisir que l'un des deux. S'il s'agit de noms composés (ex : Dupont-Moretti) on peut choisir l'un des deux noms ou les deux, dans l'ordre qu'on veut.

Pour introduire la demande il faut être majeur ou mineur émancipé.

Comme la demande impacte les enfants dont le nom est susceptible de changer, ceux de plus de 13 ans doivent indiquer s'ils acceptent le changement ou s'ils décident de garder leur nom.

La demande ne peut être soumise qu'une seule fois dans sa vie.

Le formulaire de demande Cerfa n° 16229*02 peut être téléchargé depuis le site de l'administration « Service-Public.fr » à la page <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36379> où tout le détail de la procédure peut être consulté.

Ce formulaire doit être accompagné d'un justificatif d'identité (ex : copie de carte d'identité), d'un justificatif de domicile (ex : facture d'électricité), de justificatifs d'état-civil : copies de moins de trois mois des actes de naissance de la personne introduisant la demande, de son conjoint ou partenaire pacsé, de chacun des enfants, et de l'acte de mariage.

Comme indiqué plus haut la demande doit être présentée à l'officier de l'Etat-Civil du lieu de naissance ou du lieu de domicile.

Lorsque la demande est acceptée il faut ensuite veiller à demander aux communes concernées la mise à jour de tous les actes sus-mentionnés, ainsi que l'émission de nouveaux documents d'identité, les anciens n'étant plus valables. Il faut en outre veiller à faire modifier tous les contrats qu'on peut avoir (eau, gaz, électricité, assurances, etc).

Attention : toute autre modification du nom de famille (choisir le nom de l'époux, franciser son nom, modifier un nom sujet à railleries) se fait suivant une procédure différente (« procédure par décret »), un tant soit peu plus compliquée.

Toujours bon à savoir...



Si vous souhaitez être tenu au courant sans délai des derniers événements dans la commune, vous pouvez envoyer un e-mail au secrétariat de Mairie afin de faire ajouter votre adresse de courrier électronique à la liste de diffusion. Celle-ci est sécurisée, votre adresse n'est jamais visible par les autres usagers. Il n'y a pas de problème pour enregistrer plus d'une adresse par famille.

Vous pouvez également télécharger l'application Panneau Pocket sur votre smartphone, et ensuite choisir 46600 Baladou comme favori. Vous recevrez une alerte chaque fois qu'un message sera diffusé.

L'actualité de votre commune en temps réel et en 3 clics !

- 1 Téléchargez l'application "PanneauPocket"
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

100% GRATUIT 100% ANONYME 0% PUBLICITÉ

Disponible sur smartphone, tablette et ordinateur app.panneaupocket.com

HE P&G JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - 8/1/2022

Débroussaillage

Obligations

Dès lors qu'il existe une habitation, une construction ou un équipement de toute nature situé à l'intérieur ou à moins de 200 mètres d'un massif forestier, d'une lande, d'un maquis ou d'une garrigue, il est nécessaire de débroussailler sur une profondeur de 50 mètres autour de ces équipements. Cette opération vise à diminuer l'intensité d'un incendie en réduisant la quantité du combustible présent aux abords des habitations et en créant une discontinuité dans la végétation. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et en général mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas. Les branches basses présentes sur le bas du tronc des arbres restants doivent aussi être élaguées. Le débroussaillage ne vise pas à faire disparaître l'état boisé, mais doit au contraire permettre le développement normal des boisements concernés. Il faut donc laisser suffisamment de semis et de jeunes arbres, de manière à constituer ultérieurement un peuplement complet. Il ne faut pas confondre le débroussaillage avec le défrichage, pour lequel une autorisation est nécessaire.

Pour les terrains agricoles l'obligation de débroussailler ne s'applique que s'ils sont laissés en friche, c'est à dire qu'une végétation spontanée arbustive commence à se développer. D'une manière générale, si le terrain a un caractère agricole (vergers d'arbres fruitiers, oliveraie, prairie, pelouse...), il ne fait pas partie des zones à débroussailler.

C'est le propriétaire qui est responsable du débroussaillage autour de son habitation de façon continue sur 50 m de profondeur (à mesurer depuis chaque coin du bâtiment), et cela sans tenir compte des limites de sa propriété. Les travaux peuvent donc

s'étendre sur la ou les parcelles voisines, quand celles-ci ne sont pas bâties.

La loi fait peser la charge du débroussaillage sur le propriétaire du bien à défendre, et non sur le propriétaire forestier voisin qui n'a pas demandé qu'une maison vienne s'installer à côté de sa forêt. La charge n'incombe au locataire que si elle est explicitement mentionnée dans le bail.

Le propriétaire qui a l'obligation d'effectuer un débroussaillage sur une parcelle voisine doit en informer le propriétaire de cette parcelle, à défaut d'autorisation donnée par ce dernier dans un délai d'un mois, ces obligations sont mises à sa charge.

Réglementation spécifique au département du Lot

Dans notre département les dispositions relatives au défrichage sont décrites dans l'arrêté préfectoral n° E2012-183 datant donc d'il y a plus de 10 ans.

Celui-ci n'est pas fondamentalement différent des dispositions générales. Il précise qu'il faut couper les branches des arbres jusqu'à minimum 1,50 m de hauteur et évacuer toute la matière végétale coupée la zone de 50 m autour des bâtiments, il impose en outre le débroussaillage sur 10 m de part et d'autre des accès privés.

Conclusions

Même si le risque de feu de forêt peut paraître modéré à Baladou, et même si cette année a jusqu'à présent été caractérisée par des pluies régulières, beaucoup d'habitations et de bâtiments tombent bien potentiellement sous le coup d'obligations de défrichage.

Nouvelles des associations



CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES

Le lundi 10 avril devait avoir lieu la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques, ouverte à tous les enfants, petits-enfants, nièces et neveux des habitants de Pomie.

Rendez-vous avait été donné à toutes et à tous à 10h30 autour de la mare du village.

Pomié en fêtes

Malheureusement, pour la première fois, nous avons annulé la manifestation suite au très faible nombre d'inscrits.

Mais les rares chasseurs inscrits n'ont pas été oubliés pour autant, le lapin de Pâques est venu à domicile leur apporter à chacun un beau sujet en chocolat.

Nouvelles des associations

Pomié en fêtes

VIDE-GRENIER

Comme tous les ans le vide-greniers annuel de BALADOU avait été planifié pour le dernier dimanche de juin.

Cette année les cieux ont été avec nous, oubliées les trombes d'eau de l'an passé, la journée s'annonçait même presque caniculaire.

Les exposants sont venus en nombre, dès 5h45 pour les plus matinaux, pour installer leur stand entre la mairie et l'église.

Les chineurs ont commencé à affluer vers 8h et ce jusqu'à 17h malgré la température bien estivale.

Et tous ont pu se restaurer avec les grillades proposées

par Manu et Francis DELPY, en profitant de la buvette tenue par les bénévoles de l'Association.



Quercy Généalogie

Les adhérents de l'atelier de Généalogie de Baladou se sont retrouvés tous les 1^{ers} vendredis de chaque mois depuis le début de l'année 2023.

À chaque rencontre, chacun a pu amener des questions sur sa généalogie, sur les recherches qu'il mène. Le travail collectif permet le plus souvent de trouver de nouvelles pistes de recherche, d'échanger sur les ressources mises en ligne sur internet afin de se perfectionner dans cet outil.

Il a été abordé plusieurs thèmes pour le travail en commun:

- 1709 : Année de misère . « Cette année-là, le froid fut si intense que les arbres se fendirent par moitié dans un craquement horrible »....Le relevé des Baptêmes, Mariages, Sépultures des communes ayant des registres paroissiaux pour les années 1708-1711 a été fait. Le texte est en cours d'élaboration.

- Charles de Verninac : article fait par Michel Bergé, Lionel Griset et Jean Claude Mazot pour le bulletin N°148 de Généalogie en Corrèze

- Avril: Conférence de Christian Gallo, responsable de l'antenne de Lubersac à l'association, au sujet des recherches dans les Territoires Ultra-marins et à l'International. Ses explications claires et les nombreuses pistes de recherches fournies nous ont permis de progresser pour des lieux où bon nombre de nos généalogies ont des ascendants.

- Mai : Conférence de Jacques Vigneron, Ingénieur chimiste et spécialiste de l'Héraldique à l'association, sur le thème : « Caoutchouc, origine et emploi ». Cette conférence a provoqué l'intérêt de tous dans ce domaine qu'il maîtrise et qui nous était inconnu.



N'hésitez pas à nous rejoindre si vous souhaitez commencer ou enrichir votre généalogie, et à visiter le site en ligne de l'association « Généalogie en Corrèze ». Vous y retrouverez des informations sur les accueils, les points-rencontres, les manifestations à venir, etc... :

<http://genealogieencorreze.eu>

Rencontres :

Baladou : Salle du Conseil Municipal, Mairie, le 1^{er} vendredi de chaque mois à 18h. (pas de rencontre en juillet et août)

Également à Biars sur Cère, au Centre Culturel , le jeudi à 14h : prendre contact au préalable par téléphone.

Bonnes vacances à tous !

M. Jean Claude Mazot
adresse mail : jc.mazot@orange.fr
Tél : 06 87 69 36 59

Nouvelles des associations



Comité des fêtes

Ça y est, les beaux jours arrivent !

Et les festivités aussi ! D'ailleurs, c'est notre cher petit village de Baladou, qui a ouvert les hostilités avec le premier marché gourmand de la région, le samedi 03 juin 2023 avec, encore, une très belle ambiance ! C'est pourquoi, je me joins à l'ensemble du comité des fêtes pour vous remercier toutes et tous pour votre participation en nombre et avec la bonne humeur ! Même

le temps qui n'avait pas décidé d'être au rendez-vous durant la semaine, est resté au plus beau pour cette belle soirée ! Une véritable réussite !

Aussi, il est temps pour nous de préparer notre traditionnelle fête votive du 15 août. Cette année, le 15 tombera un mardi, c'est pourquoi nous n'organiserons pas une programmation aussi dense que l'année dernière. En effet, les festivités se dérouleront ainsi :



LUNDI 14 AOUT

- 17h : Ouverture de la fête et bien sûr de la buvette !
- 18h : cirque
- À partir de 19h : Traditionnel Marché Gourmand
- 21h : Concert de Bertoo et son bassiste !

Puis ambiance jusqu'au bout de la nuit avec le Comité des fêtes !

MARDI 15 AOUT

- 9h30 : Messe à l'église de Baladou
- 11h : Dépôt de gerbe
- 12h : Apéritif offert par la mairie
- A partir de 12h : Restauration sur place possible, deux options s'offrent à vous !
 - > Sandwich à la buvette pour la rapidité
 - > Ou prendre le temps d'un bon repas dans votre nouveau restaurant Madam' où Mathilde et Damien vous recevront avec plaisir !
- 14h : Tournoi de pétanque

- 18h : Cirque

- À partir de 19h : Repas organisé et servi par le comité des fêtes (votre menu sera prochainement annoncé, mais réservation indispensable avant le 07/08/2023 au 07.86.55.38.24 ou au 06.44.75.82.82

- 21h : Orchestre Cédric Bergounoux

- 00h : Traditionnel feu d'artifice !

Bien entendu, vous retrouverez incessamment sous peu, les horaires précis et les activités sur votre programme ou sur les affiches, au bord de la route ou dans vos commerces de proximité !

Nous espérons vous voir toujours aussi nombreux,

À très bientôt,

Thomas Lacroix,

pour le Comité des fêtes de Baladou
comitedesfetesbaladou@outlook.fr

Nouvelles des associations



Baladou Gym

Tout le monde le dit : la pratique sportive régulière permet d'améliorer ou de préserver la santé.

A travers une activité divertissante et assidue, l'association Baladou Gym propose des séances de gymnastique qui tiennent compte des capacités physiques et éventuellement des limitations de chaque pratiquant, à son rythme, à sa mesure et sans risque.

La rentrée de septembre 2022 a vu la fréquentation s'envoler vers un niveau « record ». C'est le signe évident que les adhérents trouvent dans ces deux séances

hebdomadaires des bénéfices divers : amélioration du bien-être, de la souplesse, de l'équilibre, acquisition des bases d'une bonne posture, prévention ou diminution des risques de chute ou de lombalgies... ainsi que le plaisir de se retrouver à chaque fois.

La séance débute toujours par un échauffement, rythmé par des musiques appropriées, choisies par Christine notre professeur. La diversité des exercices proposés, parfois sous la forme d'ateliers où chacun et chacune peut travailler sans se faire mal à son rythme, sous l'œil attentif de notre professeur, fait l'unanimité.

En 2023, 45 adhérents essentiellement de Baladou mais aussi de Martel, St-Sozy, Mayrac, Creysse, Cuzance... ont suivi les cours avec assiduité.



L'Assemblée Générale a eu lieu le jeudi 29 juin et la reprise des cours se fera le lundi 4 septembre 2023 à 9h30.

Pour nous joindre :

Baladou Gym 06 89 67 59 08
courriel : gym46baladou@gmail.com



Les Baladeurs Baladins

Comme c'est désormais devenu une tradition, les « habituels volontaires » se sont retrouvés chaque jour de la semaine du samedi 20 mai.

Cette année nous avons pu compter jusqu'à 5 débroussailluses et 2 tracteurs-tondeuses (sans compter les cisailles et les sécateurs), si bien que même les abords de la mare de Baladou ont bénéficié d'un sérieux nettoyage, et que nous avons pu terminer notre semaine d'entretien déjà après la séance du jeudi.

On constate qu'au fil du temps la plupart des sentiers sont de plus en plus utilisés : les marques de passage sont nettes et souvent l'herbe des sentiers ne repousse plus. Certes on voit

régulièrement des groupes de promeneurs démarrant leur excursion sur le parking du cimetière, mais pas mal de Baladins se baladent également pour prendre un bon bol d'air, parfois aussi sur recommandation de leur médecin...

Outre la tonte et le débroussaillage, le marquage des sentiers a commencé à recevoir un rafraîchissement. Pour rappel, deux sentiers sont marqués en jaune, et un autre, le



Nouvelles des associations

Les Baladeurs Baladins

plus long, est marqué en bleu. On utilise une seule bande horizontale, mais là où les sentiers bleu et jaune suivent le même itinéraire, deux bandes sont superposées, l'une jaune, l'autre bleue. Les changements de direction sont marqués par une bande verticale surmontée d'une bande horizontale pointant dans la direction à suivre.

Pour rappel, un circuit, balisé en jaune, dit « du Mas del Pech », parcourt une boucle de 6,4 km, le deuxième circuit, balisé également en jaune, dit « de la Garrigue », parcourt une boucle de 6,8 km, et le troisième circuit, balisé en bleu sur la totalité du trajet, emprunte en partie les deux autres itinéraires pour nous proposer un circuit de plus de 18,5 km qui nous amène d'un côté jusqu'au Mont Mercou, et de l'autre jusqu'au Bournissard. Les cartes et les descriptifs de sentiers ont été publiés en annexe du Petit Baladin n° 38, les fichiers pdf sont disponibles sur le site web de la Mairie, et peuvent être obtenus sur simple demande : il suffit d'envoyer un e-mail à l'adresse ci-dessous. Un tirage papier mis à jour est prévu prochainement.

Depuis, on a repris le rythme hebdomadaire, avec rendez-vous le mercredi matin à 9 heures sur le parking du cimetière, pour une séance de deux heures, consacrée essentiellement



au rafraîchissement des marques de signalisation, à la coupe des branches et ronces qui dépassent (prenez vos outils!), et le cas échéant à la reprise d'un fauchage là où les pluies abondantes de cette année ont favorisé une repousse excessive. N'hésitez pas à vous joindre à nous, si le cœur vous en dit... Sinon n'hésitez pas à prendre un sécateur lors de vos promenades, afin de couper l'une ou l'autre ronce ou branche qui vous gêne.

A bientôt sur les sentiers et les chemins de Baladou !

Des questions, des suggestions, besoin des descriptifs des sentiers ? Envoyez un e-mail à l'adresse baladeurs.baladins@gmail.com, un appel ou un texto au 06 02 32 10 87 (Etienne), on reprendra contact avec vous.

Bibliothèque

QUELLES SONT LES NOUVELLES DEPUIS 2023?

Depuis le début de l'année, nous avons la chance de recevoir tous les mercredi aux horaires de la bibliothèque, Perrine CABRIT, bibliothécaire itinérante du service culture de Cauvaldor, qui avec son savoir et sa gentillesse et ses idées, nous accompagne dans notre désir de dynamiser notre pôle bibliothèque. Pourrions-nous y arriver ?

Le 5 février : toujours autant de succès pour la dictée PIVOT. Une bonne trentaine d'élèves, tous aussi studieux les uns que les autres, ont participé à cette épreuve dans la bonne humeur. L'institutrice du jour, Françoise DELVERT, a brillamment assuré son poste.

Résultat : deux gagnants dans la même famille, Virginie LEYMARIE et son fils Césaire de Lachapelle-Auzac. Ils ont été récompensés chacun par un bon d'achat de livre offert par la mairie.



Le 2 décembre : les Brèves littéraires Baladines seront de retour dans notre salle des fêtes avec la participation d'une quinzaine d'auteurs toujours aussi variés (romans, enfant, illustrateurs, BD, poésie, auteur culinaire,...).

La liste des auteurs est en préparations et vous sera communiquée par la suite.

Bibliothèque

Petit rappel :

Vous pouvez vous inscrire à la bibliothèque pour accéder à la médiathèque numérique du Lot, plateforme accessible de chez vous pour y retrouver un large choix (films, livres numériques et audios, musique, revues, journaux et diverses formations (langue, musique etc...)).



Repas des associations

Cette année, compte tenu de l'arrêt des activités du restaurant l'Atelier du Goût, le traditionnel repas des associations a été organisé dans la salle des fêtes le 21 janvier dernier. Les plats du menu du jour ont été préparés par l'Atelier de Marie, de Marie Lachèze, pâtissière établie aux Landes, à Baladou. Une trentaine de personnes, pierres angulaires de la vie associative baladine, ont ainsi partagé un moment de convivialité après avoir écouté le mot de bienvenue prononcé par notre Maire.



Expositions

En parallèle au vide-grenier organisé par Pomié en Fêtes, deux expositions ont eu lieu.



L'une, installée dans la salle du conseil, était proposée par l'agence de Bassin qui comprend le territoire de notre commune : le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA), proposait une série d'affiches expliquant le fonctionnement et les conséquences des crues de la Dordogne. Ouverte pendant une semaine aux heures

d'ouverture du bureau de la Mairie, ainsi que durant le week-end du 24-25 juin, a notamment permis aux élèves de notre école, de se familiariser avec cette thématique grâce notamment à la participation de Madame Larousse du SMDMCA qui a leur a commenté les panneaux exposés.

L'autre, qui s'est tenue dans la salle des fêtes seulement le dimanche 25 juin a présenté les œuvres de quelques artistes régionaux, et même baladins : Chrisne Dollet, Guy Verrier et Didier Leguestre.



Résultats scolaires

De jeunes Baladines et Baladins sont lauréats d'un examen en cette fin d'année scolaire.

BREVET DES COLLÈGES

SIRIEIX Lola mention bien

BACCALAURÉAT

Professionnel Spécialité Numérique:

LEYMARIE Constant - Mention Bien

Professionnel Métiers de la Sécurité:

GOURSAT Maeva - mention assez bien

CAP

Accompagnant Educatif Petite Enfance:

COCHEZ Laura

Boulangier

CAMPASTIÉ Kylian

Félicitations à tous les lauréats, y compris à ceux qui n'ont pas communiqué leurs résultats à temps pour le bouclage de ce numéro!

Commémorations

COMMÉMORATIONS DES 19 MARS 1962 ET 8 MAI 1945

Ces deux cérémonies se sont tenues comme d'habitude l'une au monument du 19 mars 1962, et l'autre au monument aux morts pour la Patrie. Chaque fois un texte de circonstance a été lu, cette fois encore des jeunes se

sont attelés à la tâche. Les cérémonies se sont poursuivies par l'appel nominatif des soldats morts pour la France durant l'année écoulée, ainsi que des Baladins morts au Champ d'Honneur; puis par le dépôt de fleurs au pied des monuments et se sont terminées par le traditionnel apéritif offert par la Mairie.



un nouveau bar restaurant à Baladou



Un nouveau bar restaurant démarre ses activités dans notre multiservice à l'initiative de Mathilde Maury et de Damien Boudier, qui ont donné leur nom à l'établissement : Madam' est

la contraction de Ma-thilde et de Dam-ien. Mathilde est originaire de Baladou, tandis que Damien est en cours d'installation à Pomié avec sa compagne.

Mathilde et Damien ont rafraîchi les locaux en leur donnant un petit air rétro. La terrasse arrière est devenue un salon cosy où il sera agréable de déguster un apéritif, le cas échéant en surveillant les jeunes enfants en train de jouer sur la pelouse attenante. Dans le restaurant lui-même, divers objets rappellent cette idée d'ambiance rétro : quelques tapis par terre, une vieille radio, un miroir à l'encadrement ouvragé,...

L'établissement sera ouvert du mardi au samedi de 8h à 15h et de 18h à 23h et le dimanche de 11h à 16h. Le jour de repos sera le lundi.

Le bar offrira toutes les boissons habituelles: café, thé, apéros régionaux et nationaux traditionnels, bières pression et régionales, alcool divers et variés, ainsi qu'un apéritif maison appelé spritz gascon que vous êtes invités à venir découvrir. Le matin il sera possible d'accompagner son thé ou son café d'une viennoiserie. Le midi en semaine le restaurant offrira une carte permettant à la clientèle de manger vite et bien. Cette carte comprendra une liste de burgers comme Mathilde en faisait déjà par le passé, des tartines, une salade, une pièce de bœuf et un plat du jour, le tout accompagné de frites maison. Le

soir, en plus de l'offre du midi, la carte offrira un menu à 29 €, comprenant une possibilité de 3 entrées de 3 plats et de 3 desserts. Il sera bien entendu possible de combiner ces plats en tout ou en partie selon les envies des clients. Le dimanche midi le restaurant offrira exclusivement un apéro brasero convivial aux bon soins de Damien, qui proposera des grillades comprenant les côtes de bœuf, des émincés de bœuf, des brochettes de poulet ou encore des côtes de porc. Dans la carte des boissons on trouvera une offre de vins blancs, rosés et rouges dans une gamme de prix compris entre 20 et 35 €. L'option choisie est d'offrir des vins de type "vin de copains".

Tous les plats pourront être commandés pour emporter. Il sera possible de privatiser en tout ou en partie le restaurant pour des réunions de famille ou d'autres événements. Le multiservice proposera une gamme limitée de produits d'épicerie, notamment de produits locaux, ainsi que du pain approvisionné tous les jours.



Nous formulons tous nos vœux de réussite à nos nouveaux restaurateurs.

Ludovic Pallares, habitant de Pomié, vous prie de prendre note que son activité de multiservice informatique est désormais établie à Souillac. Son établissement couvre différents domaines: conseil, vente et réparation de matériel informatique, travaux de reprographie jusqu'au format A0, cybersécurité, télésurveillance et téléphonie.



Agenda

Comité des fêtes

LE BOURG

14 et 15 août: fête votive

Voir programme détaillé en page 21

contact: Thomas LACROIX, 06.44.75.82.82

comitedesfetesbaladou@outlook.fr

Balades et entretien des sentiers

PARKING DU CIMETIÈRE

Le mercredi de 9h à 11h, entretien des entiers

Date de reprise: sera annoncée

06 02 32 10 87 ou 06 31 33 65 22

email: baladeurs.baladins@gmail.com

Réunions de généalogie

MAIRIE, SALLE DU CONSEIL

Le premier vendredi du mois, reprise en septembre

contact: Jean-Claude MAZOT

jc.mazot@orange.fr

Bibliothèque municipale

SALLE DES FÊTES

2 décembre: Brèves Littéraires Baladines

BIBLIOTHÈQUE

horaires de la bibliothèque:

le mercredi 16h30 à 18h30

le samedi de 10h à 12h

bibliobaladou@gmail.com

Cours de Gym

SALLE DES FÊTES

Les lundi à 9h30 et mercredi à 18h30,

reprise le 4 septembre

contact: Annie PESCHER gym46baladou@gmail.com

Calendrier des vacances scolaires 2023-2024

Zone C (Paris, Créteil, Versailles, Montpellier, Toulouse)

Rentrée des classes : lundi 04 septembre 2023

Toussaint : du samedi 21 octobre au lundi 06 novembre

Noël : du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024

Hiver : du samedi 10 février au lundi 26 février

Printemps : su samedi 6 avril au lundi 22 avril

Été : samedi 06 juillet 2024

ACCOR'DANCE

SALLE DES FÊTES

le mardi soir, reprise à la mi-septembre

contact: Michel GAUCHER

07 86 55 38 24

Informations utiles

Déchèteries

- Zone artisanale, 46600 MARTEL

Tél: 05 65 27 19 42

Mardi et vendredi : 14:00-18:00

Mercredi, jeudi, samedi: 09:00-12:00

- Combe de Nouziès, 46200 LACHAPELLE-AUZAC

tél 05 65 37 08 22

Mardi, mercredi, vendredi et samedi: : 09:00-12:00

tous les jours sauf le dimanche: 14:00-18:00

Consignes de tri

Télécharger le document des consignes de tri :

<https://www.syded-lot.fr/documents/fichier/8852>



Cauvaldor & France Services

Aide aux démarches administratives

Avenue de Nassogne à Martel (ancien Trésor Public)

HORAIRE D'OUVERTURE:

Le Lundi : de 08h30 à 17h00

Mardi et Mercredi : de 08h00 à 12h30 de 13h30 à 17h30

Le Jeudi : de 14h00 à 18h30

Le Vendredi : de 08h30 à 17h00

Tél : 05 82 13 00 85

Courriel : cauvaldorservices-martel@cauvaldor.fr

Site web : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>

SERVICE AMBULANT:

prendre contact avec

Mathilde et Emmanuelle : 06 49 22 13 65

Frédéric et Stéphane : 06 49 22 13 64

cardesservicespublics@cauvaldor.fr

Informations utiles

Horaires d'ouverture de la Mairie

Mardi de 14h à 18h

Mercredi de 9h à 12h

Jeudi de 14h à 18h

Vendredi de 14h à 17h

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

téléphone: 05 65 37 30 68

courrier électronique: mairiebaladou@gmail.com

site web: <https://www.baladou.fr>



Transport à la demande

Le mercredi matin vers Martel - 2€/pers voyage AR

Le vendredi matin vers Souillac - 2€/pers voyage AR

Le 2^{ème} mercredi du mois après midi vers

Brive-La-Gaillarde - 2€/pers voyage AR

Prise et remise à domicile.

A réserver la veille par téléphone à la mairie

téléphone: 05 65 37 30 68

Lot Aide à Domicile

Appel gratuit 0 805 69 69 46

www.lotaideadomicile.com

lad@epl-lad.org



Plaquette des services offerts par CAUVALDOR - France services

Horaire des cars LiO avec arrêt à Baladou

Arrêt: "Baladou-bourg", à l'abri-bus "des lycéens", sur la
RD803 - service n° 888

source:

<https://www.mestrajets.lio.laregion.fr/documents/>



Jours de la semaine		LàV	LàV	LàV	LàV
PERIODES SCOLAIRES		●	●	●	●
PETITES VACANCES		●	●	●	●
ÉTÉ		●	●	●	●
ST-DENIS-LES-MARTEL	Gare SNCF	06:50	08:45	13:05	18:05
MARTEL	Maison de retraite	07:00	08:55	13:15	18:15
	Bourg	07:04	08:59	13:19	18:19
	Collège Les Sept Tours	07:08	09:03	13:23	18:23
BALADOU	Bourg	07:13	09:08	13:28	18:28
SOUILLAC	Route de Martel	07:23	09:18	13:38	18:38
	Gare SNCF	07:28	09:23	13:43	18:43
	Collège/Lycée hôtelier	07:33	09:28	13:48	18:48
	Lycée Louis Vicat	07:40	09:35	13:55	18:55

Jours de la semaine		LàV	LàV	Me	LàV	LMJV
PERIODES SCOLAIRES		●	●	●	●	●
PETITES VACANCES		●	●		●	
ÉTÉ		●	●		●	
SOUILLAC	Gare SNCF	07:50	12:10	13:05	17:05	18:05
	Collège/Lycée hôtelier	07:55	12:15	13:10	17:10	18:10
	Lycée Louis Vicat	08:02	12:22	13:17	17:17	18:17
	Route de Martel	08:09	12:29	13:24	17:24	18:24
BALADOU	Bourg	08:19	12:39	13:34	17:34	18:34
MARTEL	Collège Les Sept Tours	08:24	12:44	13:39	17:39	18:39
	Bourg	08:27	12:47	13:42	17:42	18:42
	Maison de retraite	08:30	12:50	13:45	17:45	18:45
ST-DENIS-LES-MARTEL	Gare SNCF	08:40	13:00	13:55	17:55	18:55

Bibliothèque municipale

le mercredi de 16h30 à 18h30 et

le samedi de 10h à 12h

Tél: 06 73 00 11 72

06 88 90 05 28

e-mail: bibliobaladou@gmail.com

site web: <https://bibliotheque-baladou.fr>

Urgences

SAMU 15 - Police 17 - Pompiers 18

N° général des urgences 112

Violences conjugales 3919

SMS police secours 114

hébergement d'urgence 115

Enfance en danger 119

Jeunes victimes de violences numériques : 30 18

Victimes de harcèlement à l'école : 30 20

**Maltraitance envers les personnes âgées ou en
situation de handicap : 39 77**

Le Petit Baladin est édité, mis en page, imprimé
et distribué par la Mairie de Baladou.

Credits photographiques:

p 7,8,9: Wikimedia Commons, p 3: B. Coulié.